C/2023/439

24.10.2023

Informations communiquées par les états membres concernant la fermeture de pêcheries

(C/2023/439)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) nº 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime de l'Union de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche [1], une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	29.8.2023
Durée	29.8.2023 - 31.12.2023
État membre	Espagne
Stock ou groupe de stocks	BLI/5B67-
Espèce	Lingue bleue (*Molva dypterygia*)
Zone(s)	6 et 7; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone 5
Type(s) de navires de pêche	—
Numéro de référence	13/TQ194

[1] JO L 343 du 22.12.2009, p. 1.